

Annexe E

Crédit de maintien à domicile

Maintien à Domicile

Propre maison du particulier = ça prend des factures de dépenses admissibles

Condominium = ça prend le formulaire TPZ-1029.MD.5

Résidence = bail et annexes au bail de janvier à décembre. Donc 2 baux si finit en juin.

- Recevez-vous des versements anticipés ? (P) _____ (C) _____
- Êtes-vous autonome ? (P) _____ (C) _____
- Avez-vous reçu un paiement anticipé lié au crédit d'impôt pour maintien à domicile (obtenir le formulaire reçu par le ministère – Relevé 19) (P) _____ (C) _____
- Avez-vous engagé des dépenses admissibles au crédit pour maintien à domicile? (P) _____ (C) _____